

Economie sociale et solidaire: financements et collectivités ultra marines

Introduction

Anne-Laure Federici

alfederici@rtes.fr

déléguée générale

Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie
Sociale et Solidaire

- RTES: réseau de collectivités locales engagées dans le soutien à l'économie sociale et solidaire autour d'une charte, créé en 2002

- 135 collectivités adhérentes à ce jour: régions, départements, intercommunalités, villes

- Une 1^{ère} outre-mer en décembre 2015 à la Réunion: Saint-Pierre

Et d'autres en cours...

- Renforcer la place de l'ESS dans les politiques publiques
- « Optimiser » le rôle des politiques publiques dans le développement de l'ESS

Au travers de:

- La valorisation et le soutien des initiatives des collectivités en matière d'ESS
- Le partage et l'échange des bonnes pratiques
- La recherche des conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre
- le plaidoyer auprès des institutions nationales et européennes

L'ESS, un objet encore mal identifié

- De la banque coopérative à l'association sportive....
- De l'association d'insertion à la coopérative agricole...
- Une loi sur l'ESS votée en juillet 2014 définit les entreprises de l'ESS

sociale et solidaire

- Pour la première fois la loi dit ce qu'est l'ESS et consacre le concept comme « mode d'entreprendre »
- Une approche de base statutaire (coopératives, mutuelles, associations et fondations)
- Mais ouverte aux sociétés commerciales respectant certaines exigences

dans les statuts

- la poursuite d'un but autre que le seul partage des bénéfices
- une gouvernance démocratique
- une orientation des bénéfices majoritairement consacrée à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise;
- deux règles d'encadrement de la répartition des bénéfices :
 - ▼ une obligation de mise en réserve à hauteur de 20%
 - ▼ l'interdiction de distribuer aux actionnaires une fraction des bénéfices annuels, à hauteur d'un taux minimal de 50%

Un agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » rénové

L'agrément concerne les entreprises entrant dans le périmètre défini par la loi et

- poursuivant un but d'utilité sociale (défini par : soutien aux publics vulnérables ; ou préservation et développement du lien social, cohésion territoriale ou développement durable)
- dont la recherche d'une utilité sociale « affecte de manière significative et sur longue période la rentabilité financière de l'entreprise »
- dont l'échelle des rémunérations est au maximum de 1 à 7 pour les cinq plus hauts salaires, de 1 à 10 pour le plus haut salaire

Cet agrément permet notamment aux entreprises d'accéder aux fonds d'épargne salariale solidaire.

Choc coopératif: * 2 en 5 ans

- . Améliorations pour les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (possibilité d'aller jusqu'à 50 % du capital pour les collectivités; participation des salariés plus obligatoire)
- . Reconnaissance des Coopératives d'Activités et d'Emplois
- . CUMA
- . Sociétés coopératives HLM peuvent travailler pour des tiers

- Une définition dans la loi reprenant ce qui a été progressivement fixé par la jurisprudence
- ***Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en oeuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. « Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités qui les accordent. »***

Quelques axes d'intervention des collectivités

Aider à l'émergence ou au soutien d'activités de l'ESS

- Financer
- Ouvrir aides « classiques » aux acteurs de l'ESS
- Commande publique (clauses sociales et environnementales)
- Investir dans des entreprises de l'ESS (SCIC),...

- Aider à structurer les acteurs et les filières
- Soutenir les actions de promotion et de communication autour de l'ESS: ex le Mois de l'ESS
- Renforcer la formation des porteurs de projet et des acteurs
- Favoriser mobilisation citoyenne, sensibilisation des consommateurs et des épargnants,...

- Des politiques qui se veulent construites avec les acteurs, et transversales
- Tous les niveaux de collectivités concernés, même si la loi sur l'ESS confirme l'échelle régionale de structuration des acteurs et des politiques

- . Une stratégie régionale de l'ESS, volet obligatoire du SRDEII qui doit être adopté avant le 31 décembre 2016. Ce schéma, en concertation avec les métropoles et les EPCI, sera discuté lors de la Conférence Territoriale de l'Action Publique.
- . Stratégie élaborée en concertation avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire ainsi qu'avec les organismes et entreprises de l'économie sociale et solidaire
- . La région peut contractualiser avec les départements, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre pour la mise en œuvre des stratégies concertées et le déploiement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire régional

Les EPCI pourront se voir déléguer par la Région la mise en œuvre des aides aux entreprises, dans le respect des orientations du SRDEII.

La **culture**, le **sport**, le **tourisme**, la **promotion des langues régionales** et **l'éducation populaire** sont des compétences partagées entre les différentes collectivités

ESS en Outre-Mer: quelques chiffres

Chiffres clés de l'ESS

	Réunion	Martinique	Guadeloupe	Guyane
Nombre établissements employeurs	1616 (7,4%)	1070		449
Nombre d'emplois salariés	19 441	11 619		4064
Part des emplois (privé)	13,8%	16%	14,5% environ	13,5%

Source : CRESS

Environ 80% des emplois de l'ESS dans les associations (national: environ 78%)

Près d'un emploi associatif sur 2 s'adresse à un public fragile (un peu moins que moyenne nationale)

Avec par rapport aux repères nationaux, place plus importante de structures d'accueil de jeunes enfants dans les 4 départements.

Environ 80% des emplois de l'ESS dans les associations (national: environ 78%)

Enseignement (mn 12%)	Entre 7% (Guyane et Réunion) et 14,4%(Guadeloupe)
Sport (mn 4,5%)	Entre 2% (Guyane) et 4,7% (Réunion)
Santé (mn 7,2%)	Entre 4,4% (Réunion) et 16,7% (Guyane)
Culture (mn 3,3%)	Entre 1,5% (Guadeloupe) et 4,1% (Martinique)
Autres et non classées (mn 21,5%)	: Entre 27% (Guyane) et 37% (Réunion)

mn: moyenne nationale

ESS, une réponse possible

- Aux besoins des habitants (mobilité, alimentation, logement, petite enfance,...)
- En création d'emplois et d'activités, non délocalisables
- En réponse à la transition énergétique, aux défis démographiques, circuits-courts, économie collaborative,...
- Favorisant participation des citoyens

A quelles conditions?

- Meilleure connaissance acteurs de l'ESS et structuration
 - Financements adaptés
 - Formations
 - Accès au foncier et à l'immobilier...
- vers un écosystème favorable à l'ESS

Gilles Armand

gilles.armand@outre-mer.gouv.fr

Chargé de mission « Affaires bancaires, monétaires et financières »

Direction Générale des Outre-mer

- L'ESS, un potentiel important outre-mer mais des acteurs encore peu structurés et insuffisamment professionnalisés
- Les contrats de plan Etat-Région et leurs volets ESS
- L'application de la loi n°214-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS dans les départements d'outre-mer (le cas particulier de Mayotte)
- Une mobilisation de droit commun des instruments financiers publics nationaux :
 - le soutien aux pôles territoriaux de coopération économique ;
 - le programme investissement d'avenir (PIA) ;
 - bpifrance et le prêt ESS ;
 - la Caisse des dépôts

- Une implication du ministère des outre-mer dans le réseau des acteurs de l'ESS
- Un soutien spécifique du ministère des outre-mer via la convention « agir pour l'emploi et la création d'activités » :
 - participation au 2^{ème} appel à projets PTCE et soutien des deux lauréats ultramarins ;
 - le soutien au déploiement géographique de France Active (2015 en Martinique, et projet 2016) ;
 - un prochain appel à projets ESS outre-mer (en construction).

- Les collectivités territoriales : en fonction besoins et projet
- L'Etat via les services déconcentrés en régions ou dans les départements (Dieccte, Draaf, DRJSCS, ARS, etc.)
- L'ADIE, les banques coopératives
- Crowdfunding: ex Bulb in Town, 1^{er} site de crowdfunding de proximité:
<https://www.bulbintown.com/>
- Fondations (Fondation de France, Fondation Daniel et Nina Carasso sur l'alimentation durable,..)



Les financements européens pour l'ESS ultramarine 2014-2020

Bureau des régions ultrapériphériques françaises de Bruxelles

marie-jose.gauthier@ctguyane.fr (Guyane), Orateur

cyrielle.cuirassier@cr-guadeloupe.fr (Guadeloupe)

rudya.lake@com-saint-martin.fr (St martin)

adrachi.velou@cg976.fr (Mayotte)

laurent.dindar@cr-reunion.fr (île de la Réunion)

martinique.rup@gmail.com (Martinique)



L'ESS dans les politiques Européennes

Stratégie Europe 2020 : stratégie de croissance de l'UE pour les 10 ans à venir.

- 3 piliers : Croissance intelligente, durable, inclusive
- *assurer des niveaux élevés d'emploi, de productivité et de cohésion sociale.*

Le paquet emploi : lancé en avril 2012

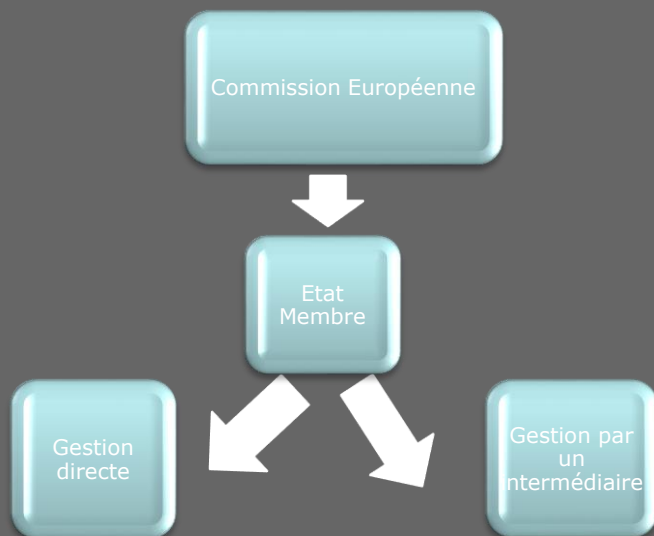
- Recenser les secteurs vecteur de création d'emplois et identifier les moyens les plus efficaces pour que les pays de l'UE créent plus d'emplois. Les mesures proposées reposent sur les axes suivants:
- Soutenir la création d'emplois

- **Renforcer la création d'emplois dans tous les secteurs d'activité** par les mesures suivantes:

- ▼ encourager la demande de main-d'œuvre;
- ▼ axer les subventions à l'embauche sur les nouveaux recrutements;
- ▼ réduire la fiscalité du travail, tout en préservant la viabilité des finances publiques;
- ▼ **encourager et soutenir le travail indépendant, les entreprises sociales et les jeunes entreprises;**
- ▼ transformer le travail informel ou non déclaré en emploi régulier;
- ▼ accroître la rémunération nette;
- ▼ moderniser les systèmes de fixation des salaires afin d'aligner ceux-ci sur l'évolution de la productivité;
- ▼ favoriser la création d'emplois

Les opportunités de financement pour l'ESS relèvent soit :

De la politique de cohésion via les fonds structurels et d'investissement (FEDER, FSE, ..)



Des programmes horizontaux

En accès et gestion direct via les DG de la CE

Dédié à l'ESS :

DG Emploi et affaires sociale :
Programmes EASI

Pas spécifiquement dédiés à l'ESS :

DG Recherche : **Programme H2020**

DG Education et Culture :

✓ **Programme Europe Creative**

✓ **L'Europe pour les citoyens**

✓ **Erasmus +**

DG Environnement : **Life +**

DG Croissance : **Programme COSME**

Le programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EASI)

PRIORITES DE L'EASI	FINANCEMENTS EUROPEEN (ESS)
✓ accorder une attention particulière aux catégories vulnérables, notamment les jeunes; ✓ promouvoir l'égalité hommes-femmes; ✓ combattre les discriminations; ✓ promouvoir un niveau élevé d'emplois durables et de qualité; ✓ garantir une protection sociale correcte et adéquate; ✓ lutter contre le chômage de longue durée; ✓ combattre la pauvreté et l'exclusion sociale.	Trois programmes EaSI. 1. PROGRESS : Modernisation des politiques sociales et de l'emploi, (61% du budget) 2. EURES : Mobilité professionnelle, (18 % du budget); 3. Microfinance et entrepreneuriat social : l'accès au micro-financement et à l'entrepreneuriat social, (21 % du budget).

Emploi et affaires sociales, EASI



- « Progress » : échanges de bonnes pratiques et connaissances; Ouvert à **tous les organismes publics et/ou privés, acteurs et institutions.**
- « EURES » : Réseau EU, services de recrutement et de placement de travailleurs, demandeurs d'emploi.
- « microfinance et entrepreneuriat social », pour les personnes sans emploi, les microentreprises, et faciliter l'accès au financement des entreprises sociales. Ne s'adresse pas directement aux entrepreneurs/ entreprises sociales mais aux organismes de microcrédit ou fonds. Augmentation de capital.
- Nouveau pour 2014-2020 : la création d'un nouveau programme européen pour le changement social et l'innovation sociale.
- Janvier 2016 : Publication du 3ème rapport de la CE sur les projets et bonnes pratiques en matières de conditions de travail, , emploi, affaires sociales et inclusion sociale

L'Initiative sur l'entrepreneuriat social

- Lancée en 2011, l'initiative définit l'entreprise sociale selon les critères suivants :
 - Objectif social ou sociétal d'intérêt commun ;
 - Réinvestissement des bénéfices dans la réalisation de l'objectif ;
 - Mode d'organisation et/ou système de propriété s'appuient sur des principes démocratiques ou participatifs.
- Janvier 2014 : Conférence de Strasbourg (la déclaration de Strasbourg) spécifie les avancées des 3 actions fixées par l'initiative :
 - 1. Accès au financement :**
 - ✓ Axe micro-crédit du programme EaSI. Le FEI a signé des accords de partenariats avec une dizaine d'établissements financiers en Europe ;
 - ✓ Etablissement de fonds de capital risque, gérés par la DG FISMA : approche financière de l'économie sociale ;
 - ✓ Succès de la coopération des EM dans l'établissement des PO : 1,3 milliard d'euros de FSE et 420 million d'euros de FEDER sont mobilisés pour les entreprises de l'économie sociale.
 - 2. Visibilité des entreprises sociales**
 - ✓ Mise en ligne de la [plateforme « Social Innovation Europe »](#) ;
 - ✓ Publication en 2014 de l'étude sur le « Mapping » des entreprises sociales en Europe (Version actualisée disponible dans les prochains mois).

L'Initiative sur l'entrepreneuriat social



3. Environnement juridique et réglementaire

- ✓ Réforme des marchés publics avec inclusion de clauses et critères sociaux. Directive transposée par 3 EM seulement, Date limite : Avril 2016 pour les autres EM;
- ✓ Statuts : seule la coopérative dispose d'un statut européen qui reste très peu utilisé (environ 50 organismes enregistrés). Un vote à l'unanimité est nécessaire au Conseil sur ces questions, de ce fait aucun autre statut n'a encore été adopté. En ce qui concerne les mutuelles, à défaut d'avoir un statut européen, des « solutions de repli » ont été mises en place : échange de bonnes pratiques, renforcement des accords bi- et multilatéraux, etc.

Seconde phase de travail 2016-2018

- Méthode de travail basée sur une approche bottom-up.
- 4 sous-groupes de travail ont été instaurés : accès au financement / visibilité / environnement juridique / relations extérieures.
- Les acteurs locaux peuvent faire remonter à la CE les initiatives, bonnes pratiques ou problématiques afin d'alimenter les groupes de travail.
- Un rapport sera présenté à la Commissaire Elżbieta Bieńkowska en novembre 2016, découlant des idées et propositions des sous-groupes. Il pourrait en découler soit une nouvelle initiative, soit un programme d'actions, par exemple :
 - - favoriser les clauses sociales dans les marchés publics via la publication d'un guide pratique
 - - travailler sur l'impact social
 - - favoriser l'intégration des migrants via l'économie sociale
 - - instaurer un label européen de l'entreprise sociale
 - - accompagner les EM qui n'ont pas encore de cadre juridique
 - - aider à une meilleure visibilité du secteur : travail par statut d'entreprise, ou par finalité (les entreprises sociales ne sont pas les seules composantes de l'économie sociale)

Social innovation competition

La « **Social Innovation Competition** »

- Concours ouverts à tous (entité légale, individuel, sauf administration)
- En 2015: 1408 idées envoyées, 30 demi-finalistes sélectionnés par un jury d'experts(juillet).
- Phase 2 : sélection des 10 finalistes (octobre) invités à la cérémonie (25novembre) où 3 lauréats seront récompensés par un Prix (30000€)
- Mentoring des 30 demi-finalistes pour les aider à développer leur idée, lors d'une "Social innovation academy" sur 3 jours (Vienne);
- Mise en ligne de leurs profils (maximum de visibilité);
- Coaching sur leur stratégie de communication;
- Appui qui perdure après la cérémonie et sont de nouveau en compétition pour l' "impact Prize" 2016 (50 000 €).
- 2016 : lancement à Amsterdam le 26 février 2016 , focus sur l'innovation sociale pour les réfugiés et les migrants,
- Plusieurs évènements sont également prévus en 2016 (conférence en juin à Paris, évènement lié à la présidence slovaque au 2nd semestre...).



Axes d'intérêt pour l'ESS dans les PO Régionaux



PO FEDER/FSE Région Guadeloupe

Axe prioritaire 9 - Investir dans le capital humain

- ✓ **accroître l'accès à la formation qualifiante des demandeurs d'emploi - en particulier de longue durée - et des inactifs en lien avec la demande des entreprises et le marché du travail, notamment par l'alternance**
- ✓ **élever le niveau de qualification par l'accès aux formations professionnelles dans le supérieur, notamment en alternance**
- ✓ **accroître le nombre d'utilisateurs des outils et études visant à améliorer la connaissance des besoins en compétences des entreprises et du marché du travail**
- ✓ **améliorer l'efficacité de l'offre de formation pour mieux répondre aux besoins du monde professionnel**

Information Technique

Dépôt des dossiers :

5 Rue Victor Hughes, 97100 Basse-Terre
Service instructeur : Cellule FSE du Conseil Régional.

Service à consulter :

DIECCTE, DRDFE, référent FSE de la cellule partenariale, Direction chargée de l'enseignement supérieur, Direction des affaires financières et autres directions si besoin.

Appel à projet en continu ou dépôt de dossier au fil de l'eau

L'axe 9 est un exemple d'axe prioritaire dans le PO FEDER/FSE. Pour de plus amples informations, il convient de se tourner vers la cellule partenariale de la Région Guadeloupe.

PO FEDER/FSE Collectivité territoriale de Guyane

Information Technique

Pour les financements de la Collectivité territoriale de Guyane :

Département Economie

Mèl : dec@ctguyane.fr

Tél : 05 94 300 600

Pour les financements européens

PO FEDER/FSE régional

Contact : Pôle Affaires Européennes de la Collectivité Territoriale de Guyane

Mèl : fonds-europeens@ctguyane.fr

Téléphone : 05 94 27 59 56

PO FSE Etat en région

Contact : Dieccte Guyane – Pôle 3^E

Téléphone : 05 94 29 53 53 (standard)

Barka Bouzaga

barkab@franceactive.org

chargée de mission Développement territorial

France Active

Une finance
solidaire
au service
de l'emploi et
des territoires



Présentation du réseau France Active

Financement solidaire -
Accompagnement

Vision conférence
4 février 2016

France Active Qui nous sommes ?

France Active

■ Un réseau associatif créé en 1988

■ Fondateurs

- Fondation de France
- Caisse des Dépôts
- Crédit Coopératif
- Fondation Macif
- Associations caritatives



• Notre mission

- Soutenir l'emploi et les projets d'utilité sociale sur les territoires en mobilisant des outils financiers

■ Deux publics bénéficiaires

- Associations et entreprises solidaires
- Créateurs de petites entreprises

Notre métier

Un **accompagnement financier** personnalisé :

- **Expertise** économique, financière et sociale des projets
- **Financement** en complément des prêts bancaires et organisation du tour de table financier
- **Suivi post financement** et mise en lien avec les réseaux partenaires

L'écosystème France Active



FRANCE **ACTIVE**
G A R A N T I E

France Active Garantie (FAG) est une **société financière**, filiale de l'association France Active. Elle **propose des garanties d'emprunts bancaires**.



SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT
FRANCE **ACTIVE**

La Société d'Investissement France Active (SIFA) est une **société d'investissement solidaire** dont l'objectif est de **renforcer les fonds propres des entreprises solidaires** et des associations d'utilité sociale.

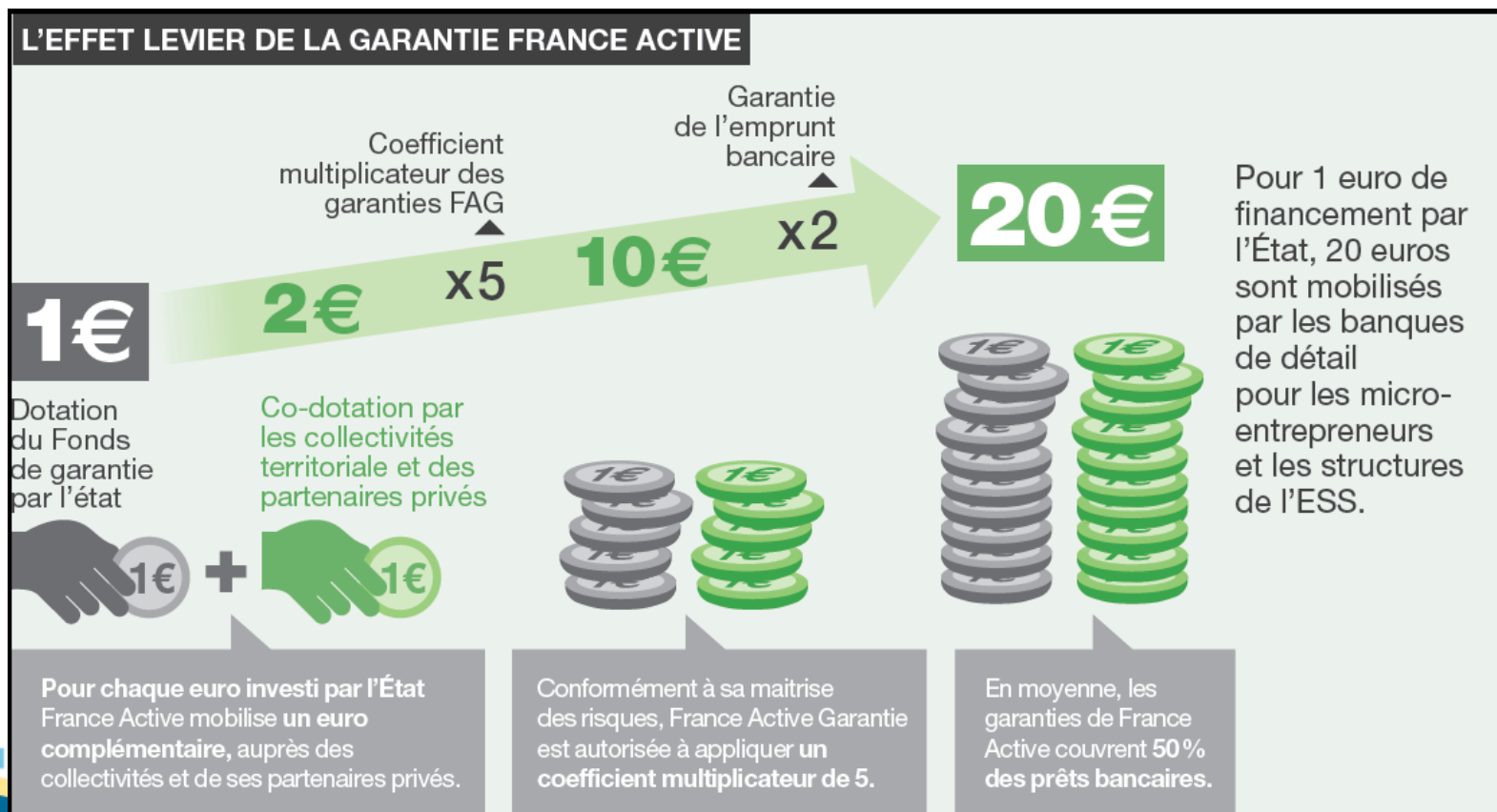


FRANCE **ACTIVE**
F I N A N C E M E N T

L'association France Active Financement assure la **gestion centralisée des prêts Nacre**.

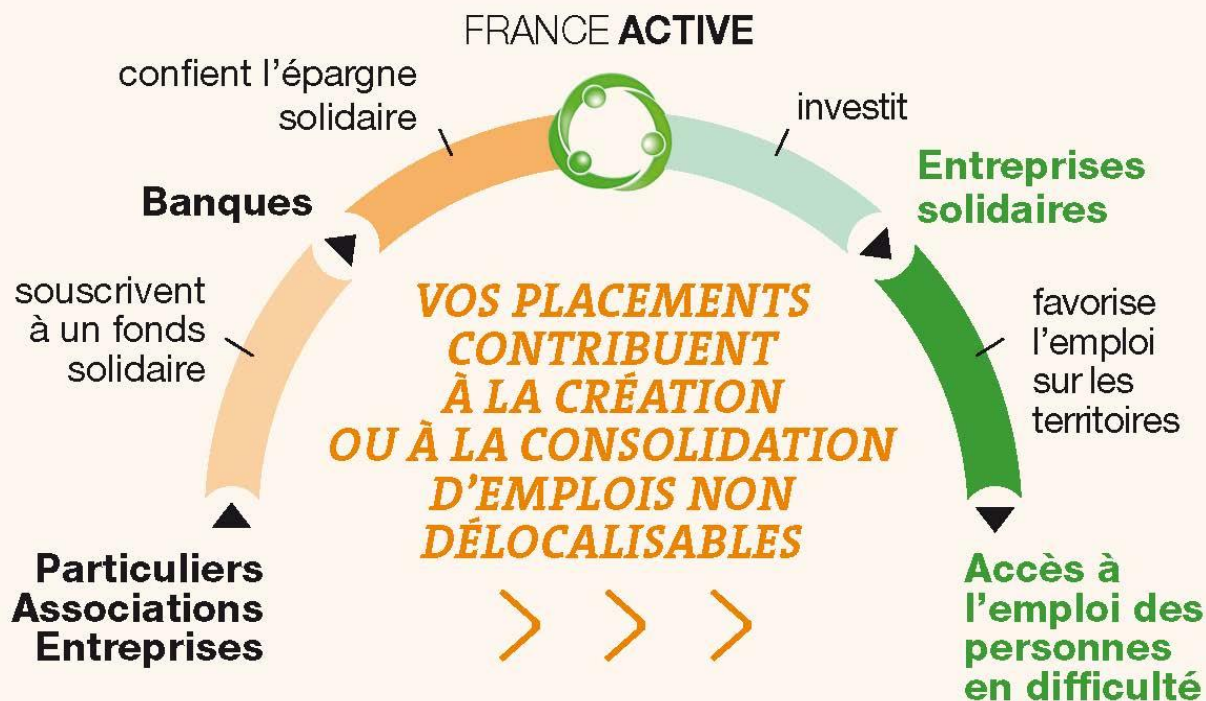
Ses missions : mise en place et recouvrement des prêts Nacre, gestion des lignes de prêt et suivi de l'activité.

2 innovations de rupture



2 innovations de rupture

L'épargne solidaire, une chaîne de solidarité pour l'emploi

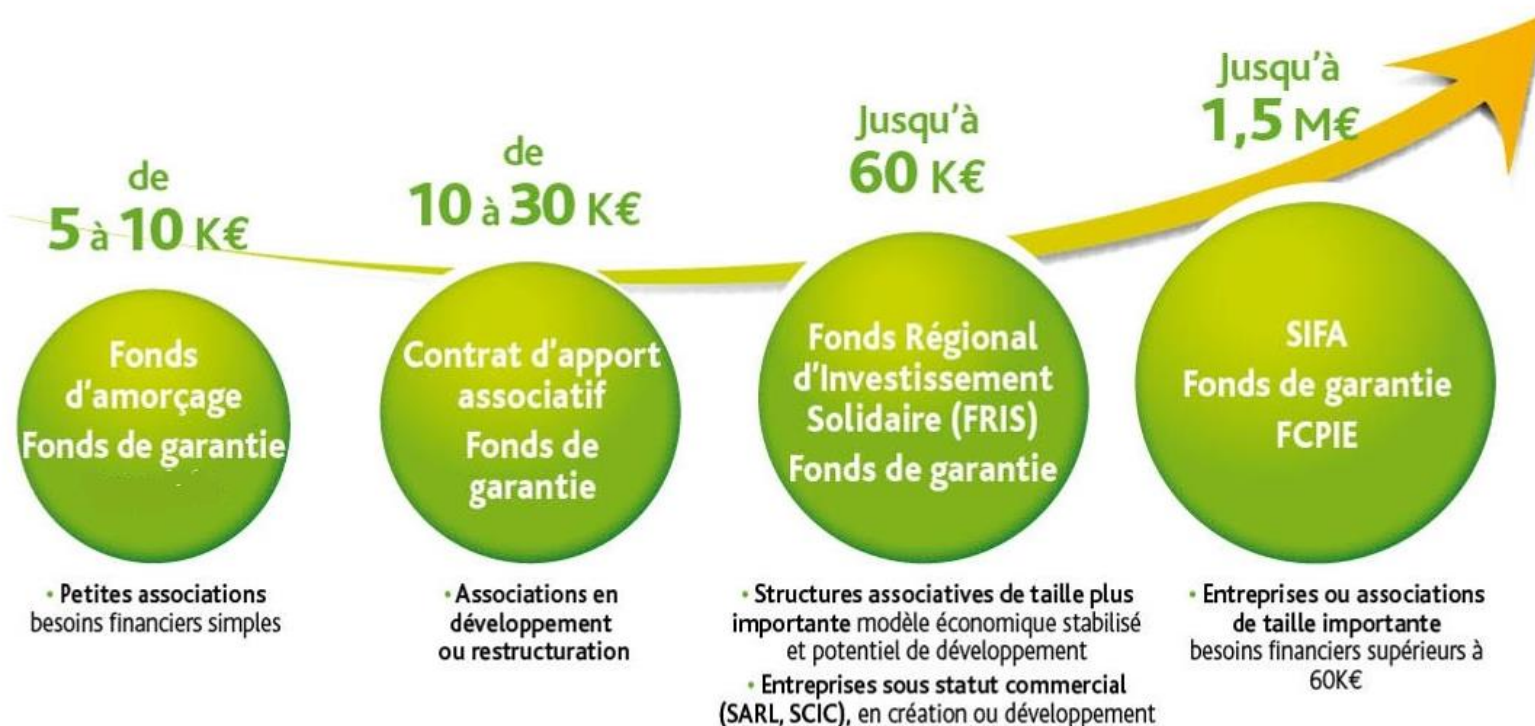


France Active

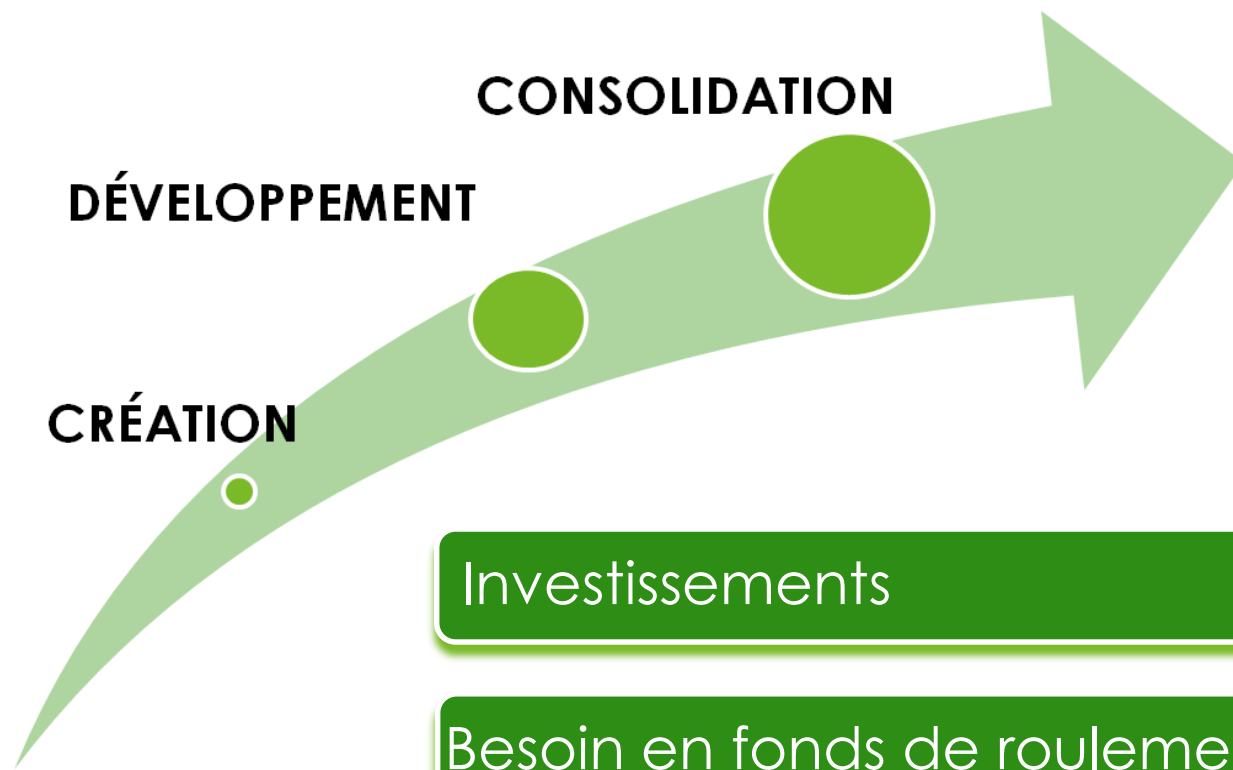
Notre offre de financement?

Notre gamme d'outils financiers

- Des garanties d'emprunt bancaire
- Des prêts solidaires

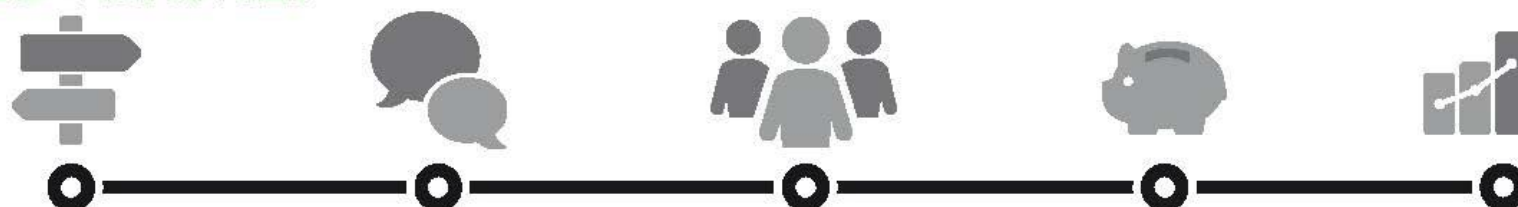


L'objet de nos financements



La chaîne de vie d'un projet au sein du réseau

CHAÎNE DE VIE D'UN PROJET



ACCUEIL ET ORIENTATION

- Accueil
- Identification des besoins
- Orientation éventuelle vers d'autres organismes d'accompagnement

ACCOMPAGNEMENT

- Expertise économique, sociale et financière du projet
- Accompagnement, conseils et optimisation du financement du projet

COMITÉ D'ENGAGEMENT

- Evaluation par des personnes qualifiées
- Décision collégiale d'attribution ou non du financement

FINANCEMENT

- Prêts solidaires à taux réduit
- Garanties d'emprunts bancaires
- Aide au tour de table financier

SUIVI

- Suivi de la situation de la structure
- Conseil et orientation vers d'autres organismes d'accompagnement

France Active Qui nous accompagnons?

Un modèle qui porte ses fruits

En 2015

35 172

emplois créés
ou consolidés



7 021

entreprises
accompagnées
et financées



244 M€

mobilisés



Résultats 2015

Très petite entreprise

8716

emplois créés ou consolidés

5781

entreprises accompagnées et financées

179 M€

mobilisés

PROFIL DES CRÉATEURS



88 %

des créateurs accompagnés par France Active étaient des demandeurs d'emploi



76 %

des créateurs accompagnés ont un niveau d'étude inférieur ou égal à Bac+2



46 %

des créateurs accompagnés par France Active sont des créatrices

Notre performance sociale

CHIFFRES-CLÉS / TPE

- 3 ans après leur création, **82%** des entreprises accompagnées sont encore en activité (+4 points par rapport à 2009, et contre 72% au niveau national)
- En moyenne, chaque entreprise représente aujourd'hui **2,08** emplois.
- **80%** des emplois créés sont des CDI.
- **62%** des entrepreneurs ont confiance en l'avenir
 - 25% des entrepreneurs ont l'intention d'embaucher dans les 6 prochains mois.

Résultats 2015

Entreprise solidaire

26 456

emplois créés ou consolidés

1 240

entreprises accompagnées et financées

65 M€

mobilisés

TAILLE DES ENTREPRISES



42 %

Inférieur
à 5 ETP*

18 %

Entre
5 et 10 ETP*

40 %

10 ETP*
et plus

* Équivalent Temps Plein

Notre performance sociale

CHIFFRES-CLÉS / ESS

- Après 3 ans, **96%** des entreprises accompagnées sont encore en activité
 - *Un très fort taux de pérennité malgré un contexte économique et politique peu favorable.*
- En 2013, **65%** des entreprises ont été excédentaires.
 - *On observe une consolidation du modèle économique des entreprises dans la durée.*
- **43%** des entreprises ont créé des emplois depuis 2010
- **70%** ont confiance dans l'avenir
 - *61% des entreprises ont l'intention d'embaucher dans les 6 prochains mois.*

■ Réunion Active

- ▼ 60 entreprises soutenues, dont 10 entreprises sociales et solidaires
- ▼ 120 emplois créés ou consolidés
- ▼ Création en 2007

■ Initiative Saint Martin Active

- ▼ 25 entreprises soutenues, dont 5 entreprises sociales et solidaires,
- ▼ 50 emplois créés ou consolidés,
- ▼ Création en 2014

■ Initiative Martinique Active

- ▼ Objectifs 35 entreprises soutenues en 2016, dont 5 entreprises sociales en solidaires
- ▼ Création fin 2015.

www.rtes.fr

<http://ess.idealconnaissances.com/>